

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018

DELIBERATION N°2018.00064

**CONTRAT DE VILLE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
D'APPLICATION THEMATIQUE «LA FABRIQUE A ENTREPRENDRE»
POUR LA PERIODE 2018/2020**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 62
Nombre de présents : 49
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Daniel JACQUEMET, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :
M. Rémy GUYOT

Le 14 mars 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180116-D2018000640-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180314

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018

CONTRAT DE VILLE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'APPLICATION THEMATIQUE «LA FABRIQUE A ENTREPRENDRE» POUR LA PERIODE 2018/2020

Le développement économique local et l'entrepreneuriat sont affirmés comme une des priorités de l'Etat dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020. Ils sont également une priorité dans le projet de territoire 2014/2020 de Saint-Etienne Métropole.

Dans le cadre du Contrat de ville 2015/2020 de Saint-Etienne Métropole, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Saint-Etienne Métropole ont mobilisé les opérateurs locaux pour organiser la mise en place d'un dispositif d'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de l'agglomération nommé « La Fabrique à entreprendre® », qui fait l'objet d'une convention d'application thématique du Contrat de ville. Une première convention a été signée en juillet 2015 avec la Maison Information Formation Emploi (MIFE), porteur du dispositif pour une durée de trois ans.

Ce dispositif qui s'inscrit dans la démarche « je crée dans ma Région » entend favoriser la sensibilisation à l'entrepreneuriat, l'accompagnement, le financement, la formation et l'hébergement des créateurs et créatrices, dans une logique de parcours et de réponse adaptée à leurs besoins.

L'activité de « la Fabrique à entreprendre® » sur la période 2015 à 2017 a permis à :

- 1901 personnes de participer à l'ensemble des étapes de la création d'entreprise ;
- 678 personnes, issues des 39 quartiers prioritaires, d'être sensibilisées à la création d'entreprise ;
- 143 personnes de créer leurs entreprises (54 % étaient issues d'un des quartiers prioritaires du Contrat de ville).

Par ailleurs, Saint-Etienne Métropole a été retenue en juin 2017 dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Agence France Entrepreneur (AFE), permettant d'amplifier les actions de sensibilisation, formation, suivi post-crétion de « la Fabrique à entreprendre® » au profit des quartiers inscrits en politique de la ville. A cet effet, Saint-Etienne Métropole bénéficiera d'une subvention de l'AFE à hauteur de 80 100 € pour la période 2018/2020 dans le cadre d'une convention de financement.

Le présent rapport a pour objet, d'une part, de proposer le renouvellement et la signature de la convention pluriannuelle de partenariat local du dispositif « la Fabrique à entreprendre® » pour la période 2018-2020 et, d'autre part, la signature de la convention financière 2018-2020 entre Saint-Etienne Métropole et l'AFE.

Les signataires de la convention pluriannuelle de partenariat local « la Fabrique à entreprendre® » sont : la Caisse des dépôts, l'Etat, Saint-Etienne Métropole, l'Agence

France Entrepreneur (AFE), la MIFE Loire Sud porteur du dispositif, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), Initiative Loire, Loire Active, Talents Croisés, la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire, le Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion Loire-Haute Loire (CREPI 42-43), Pole Emploi Loire, Sport dans la ville et Positive Planet France.

Cette nouvelle convention a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre du dispositif « la Fabrique à entreprendre® » de Saint-Etienne Métropole et les engagements de chacune des parties pendant 3 ans (2018-2020).

Sur cette période, il s'agira de proposer une offre complémentaire grâce au financement accordé par l'Agence France Entrepreneur, en :

- renforçant les actions de sensibilisation des habitants et d'accompagnement post-crétation ;
- mettant en place des actions de formation des entrepreneurs.

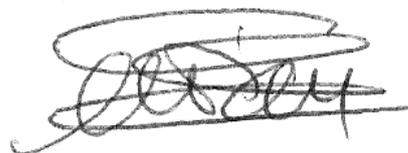
Le financement du dispositif par Saint-Etienne Métropole fera l'objet de conventions annuelles dans le respect des règles budgétaires et en fonction des crédits disponibles. A cet effet, le soutien financier de Saint-Etienne Métropole pour l'année 2018, à hauteur de 62 700 € (dont 26 700 € de l'AFE), à « la Fabrique à entreprendre® » est proposé dans le cadre de la 1^{ère} tranche de la programmation 2018 au Conseil Métropolitain du 22 mars 2018.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le renouvellement de la convention de partenariat local « la Fabrique à entreprendre » pour une période de trois années 2018-2020,**
- **approuve la convention de financement entre Saint-Etienne Métropole et l'Agence France Entrepreneur,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU